

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 12 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 6 AVRIL 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE (à partir de la délibération n°6) - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à la délibération n°5) - Marianne BERQUE-MANSAS - France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE

#### POUVOIRS :

Mme Anne SERRE qui a donné pouvoir à Madame Christine BASLY-LAPEGUE  
 M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MAUCLAIR  
 Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Madame Dominique DUDOUS  
 Mme Valériane ALEXANDRE qui a donné pouvoir à Madame Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à la délibération n°5)  
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI  
 Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Madame Marie-Constance BERTHELON  
 M. Eric DARRIERE qui a donné pouvoir à Monsieur Grégory RENDE  
 Mme Sarah DOURTHE qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal DAGES

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : SITE DES GRAVIERES : PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT DE LA SOCIETE NEOEN POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE**

Entre 1984 et 1996, la Ville de Dax a exploité, au lieu dit 'Chemin des Gravières', une décharge qui accueillait, principalement, des ordures ménagères, des déchets industriels banals et des gravats.

Depuis, ce site a été réhabilité et aujourd'hui, la Ville souhaite le valoriser en le mettant à disposition de la société NEOEN, qui est, à ce jour, le premier producteur indépendant d'énergies renouvelables en France.

NEOEN envisage de réaliser, sur les parcelles communales cadastrées BK n° 58 à 69, d'une contenance totale de 92 676 m<sup>2</sup> (Cf. plan ci-joint), une centrale photovoltaïque qui serait composée des éléments suivants :

- des modules photovoltaïques fixés sur des structures support,
- des postes de conversion de l'électricité,
- un poste de livraison,
- des câbles enterrés reliant, entre elles, les différentes parties du système, ainsi que la centrale au réseau d'adduction d'énergie et de télécommunication.

L'ensemble sera entièrement clôturé et sécurisé par la société NEOEN.

Afin de lui permettre d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet (études d'impact, de sol, de faisabilité ...) il a été convenu de conclure une promesse de bail emphytéotique, sous conditions suspensives, pour une durée de 4 ans.

Lorsque l'ensemble de ces conditions suspensives sera levé, il sera proposé de conclure un bail emphytéotique, d'une durée de 30 ans.

Ce dossier, ainsi que le projet de bail correspondant, seront soumis, le moment venu, à l'approbation du Conseil Municipal.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de mise à disposition des parcelles communales susvisées, au profit de la SAS NEOEN, dont le siège social est situé 4 rue Euler à Paris (750008),

AUTORISE Madame le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique, annexée à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20180412-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 13 Avril 2018*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».